



Extrait du UJFP

<https://ujfp.org/spip.php?article4472>

Communiqué : « Condamnés parce que solidaires du peuple palestinien ! »

- BDS - BDS : Appels et Charte des principes -



Date de mise en ligne : samedi 24 octobre 2015

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Vendredi, 23 Octobre 2015

Les militants mulhousiens solidaires du peuple palestinien condamnés (Collectif Boycott 68), Coordination Mulhouse/Palestine Association France Palestine Solidarité Alsace, Association REDA, Maison de la Citoyenneté Mondiale, Association JID, Comité BDS France Mulhouse, Solidarité Paix Moyen Orient (SPMO), LDH, Justice Pour La Palestine, PCF68, Alternatives & Autogestion 68

La condamnation par la Cour de Cassation des 12 militants mulhousiens du Collectif Boycott 68 nous laisse abasourdis !

Ces militants, qui participaient en 2009 et 2010 à une campagne internationale « Boycott, Désinvestissement, Sanction », dénonçaient, par leur action, l'occupation de la Palestine par Israël, le vol des terres et la colonisation en Cis-Jordanie, le blocus, les guerres menées contre la population civile de Gaza et la violation de tous les droits fondamentaux du peuple palestinien. Ils appelaient l'opinion publique française à soutenir l'action menée par la société civile palestinienne, et soutenue par de nombreuses associations pacifistes dans le monde et même israéliennes, visant à obliger l'Etat d'Israël à respecter le Droit International.

Ainsi en France, dans un climat de criminalisation des combats citoyens, il deviendrait impossible de dénoncer la politique de l'Etat d'Israël, Etat voyou qui bafoue depuis bientôt 70 ans le Droit International ? Après cette condamnation, il serait devenu impossible, aujourd'hui, de boycotter l'Afrique du Sud pour lutter contre l'apartheid ? Pourtant, dans les années 70 / 80, le boycott de l'Afrique du Sud mené contre cet Etat raciste a été un des facteurs essentiels qui ont mené à l'abolition de l'apartheid, victoire du progrès de l'humanité.

Partout en Europe, dans le monde, les campagnes BDS se multiplient en soutien au peuple Palestinien. Et ce n'est pas ce jugement qui va les arrêter. La France devient, ainsi, le seul pays au monde, avec Israël, où l'appel au boycott des produits israéliens entraîne des poursuites pénales !

Les militants concernés, soutenus par leurs amis palestiniens et pacifistes israéliens, les organisations associatives, syndicales et politiques avec qui ils agissent, n'acceptent pas ce verdict, qui considère le boycott de produits comme une discrimination de personnes ! Ils tiennent à préciser que, contrairement à ce que souhaitaient les organisations pro-israéliennes, la cour d'appel, confirmée par la Cour de cassation, a écarté toute accusation d'antisémitisme.

Ils continueront, inlassablement, leur combat solidaire pour la Paix, la Justice et le Droit à l'autodétermination du peuple de Palestine.

Signé, les militants condamnés et la coordination Mulhouse / Palestine